



Direction Générale des Services  
J-N.V/SMa  
N°AR-2026- 130

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le République Française

ID : 059-215903832-20260330-AR\_2026\_130-AI

Departement du Nord

## Ville de Marly

### ARRÊTÉ DU MAIRE

**Objet** : Arrêté permanent de délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Paul CLÉMENT, Conseiller municipal délégué.

*Le Maire de la Ville de Marly,*

*Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment ses articles L2122-18: « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal ». Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal » ;*

*Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2026 ;*

*Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que certaines fonctions soient assurées par des conseillers municipaux ;*

*Considérant que l'ensemble des adjoints ont reçu délégation de fonctions importantes, que leur activité ne permet pas d'exercer de fonctions supplémentaires ;*

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Pendant la durée du mandat municipal, Monsieur Jean-Paul CLÉMENT reçoit délégation sous ma surveillance et ma responsabilité, dans les domaines suivants :

Urbanisme : aménagement du territoire

Travaux,

Transports,

Grands projets : Parc Urbain, les marchés publics inhérents aux grands projets,

Rénovation urbaine : Mesures d'accompagnement Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,

Commission d'Appel d'Offres,

**Article 2** : Monsieur Jean-Paul CLÉMENT pourra signer tous les actes se rapportant à sa délégation notamment :

Commission d'Appel d'Offres : courrier de convocation des membres de la CAO

SLOW

**Article 3** : La signature par Monsieur Jean-Paul CLÉMENT des pièces et actes mentionnés à l'article 2 devra être précédée de la formule indicative suivante « Pour le Maire, le Conseiller Municipal délégué, Monsieur Jean-Paul CLÉMENT ».

**Article 4** : Le présent arrêté pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 5** : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, affiché, inscrit au recueil des actes administratifs de la Ville de Marly et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes ainsi qu'à Monsieur le Receveur municipal.

Fait à Marly, le 30 mars 2026

Le Maire,  
Jean-Noël VERFAILLIE



Notifié à l'intéressé, le 30/03/2026.....

Signature de l'intéressé :

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. P. Verfaille", written over a horizontal line.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de sa réception en Sous-Préfecture le 31/03/2026  
et de la publication le 07/04/2026